

De quoi s'agit-il ?

Le **RPPST*** (Réseau pour la Prévention et le Progrès en Santé au Travail) et l'**ARACT** (Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail) se sont associés, avec la contribution du CNPA (Conseil National des Professions de l'Automobile), dans un projet d'amélioration de la prévention des risques professionnels.

Des études ont été réalisées dans des ateliers de réparation courant 2009 par un groupe de travail aux compétences diverses : médicale, technique et organisationnelle.

Nous remercions les entreprises qui nous ont accueillis :

- BMW-MINI J. PANEL (Samoreau - 77)
- CERTAIN (Chenoise - 77)
- CINE CASCADE (Champlan - 91)
- MAZARIN RENAULT (Chilly-Mazarin - 91)
- AVENIR AUTO 78 NISSAN (Montrouge - 92)
- PGM ITALIE (Paris 13^e)
- ESPACE SUFFREN (Paris 15^e)
- SNACG (Paris 13^e)
- SPEEDY (Paris 18^e)

Des fiches pratiques ont ainsi été élaborées afin de vous aider à :

- repérer vos principaux risques professionnels
- vous orienter vers une méthode de réduction des risques
- mettre en œuvre des actions de prévention
- identifier des acteurs en mesure de vous conseiller, de vous orienter et de financer des actions.

* **RPPST** (Réseau de cinq Services de Santé au Travail) : ACIST - Efficience Santé au Travail - CMS 77 - GIMAC Santé au Travail - Santé au Travail en Ile-de-France

- ▶ **Pour une approche globale des conditions de travail**
- ▶ **Comment utiliser les fiches pratiques ?**
- ▶ **Les 11 Fiches pratiques :**

Bruit

Eclairage

Environnement chimique

Espaces de travail

Postures et port de charges

Hygiène corporelle

Hygiène des locaux

Gestion des déchets

Sécurité incendie

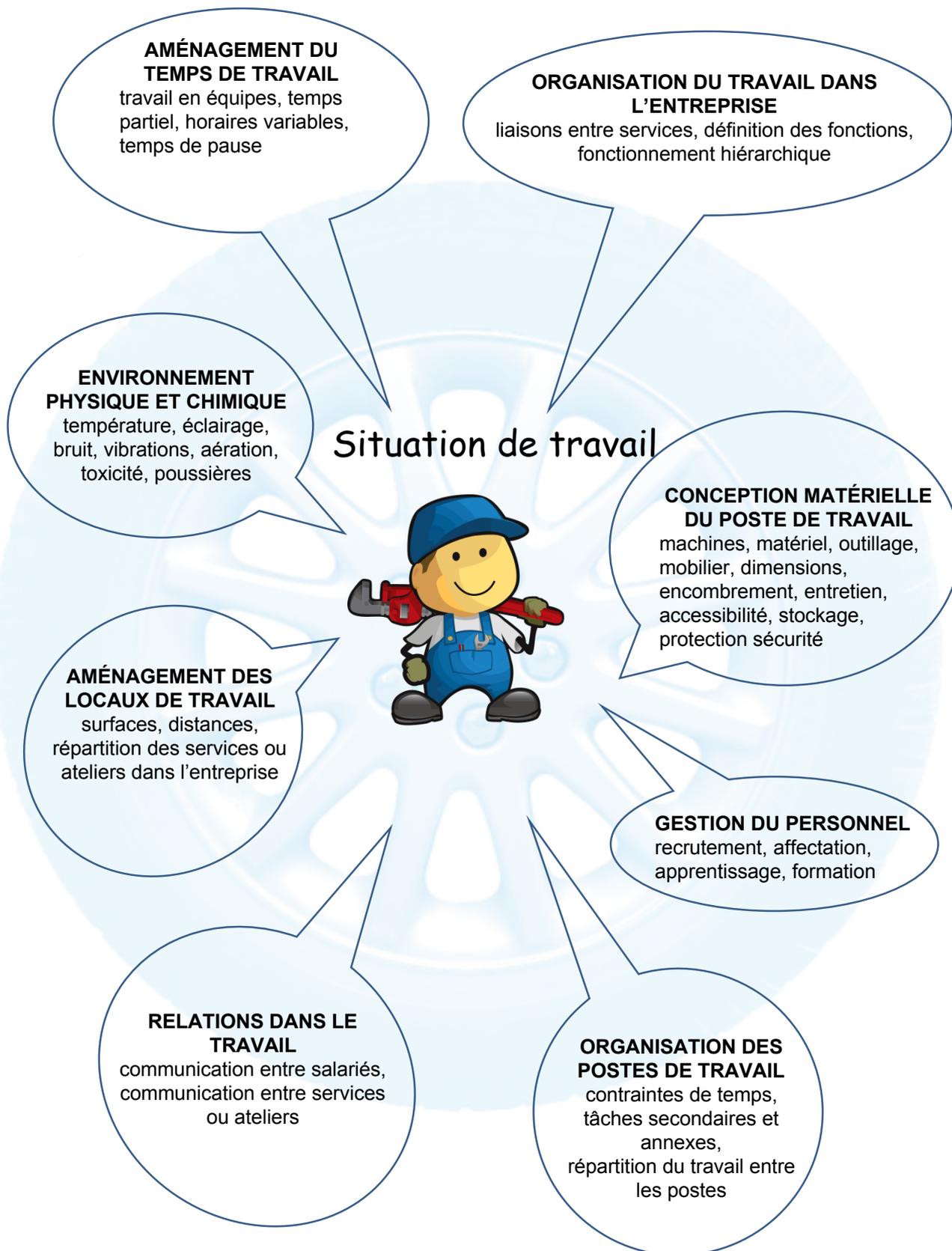
Organisation du travail

Gestion du personnel et des compétences

- ▶ **Annexe : Pour aller plus loin...**
- ▶ **Les acteurs de la prévention : Qui contacter ?**

D'autres thèmes pourraient être abordés selon ce même principe de raisonnement (vibrations, ambiance thermique, aménagement du temps de travail...)

une situation de travail est déterminée par...



Comment utiliser les fiches pratiques ?

! Ce que l'on gagne

«Gains pour l'entreprise et ses salariés : améliorer les conditions de travail, préserver la santé des salariés (éviter les accidents du travail et les maladies professionnelles)»

C'est l'affaire de tous !

1 Constater

Un problème, un incident, un risque (éclairage, bruit, hygiène, organisation, matériel...)

Qui peut signaler ?

- Tout salarié, le chef d'atelier, l'employeur, le CHSCT...
- Le médecin du travail, un intervenant extérieur...

Ne pas déplacer le problème...

4 Réévaluer

La nouvelle situation de travail

Qui peut vous accompagner ?

- Votre Service de Santé au Travail
- La CRAMIF
- Votre organisation professionnelle

Voir liste des acteurs de la prévention en annexe

Besoin d'aide ?
Un regard extérieur...

2 Evaluer



Ce qu'il faut éviter



Ce qu'il faut favoriser

Pas si compliqué de s'y mettre...

3 Agir

La situation de travail

Qui peut vous accompagner ?

- Votre Service de Santé au Travail (SST)
- La CRAMIF
- Votre organisation professionnelle

Voir liste des acteurs de la prévention en annexe

Pour supprimer le problème, l'incident, le risque

- Consulter la Fiche d'Entreprise remise par le médecin du travail
- Elaborer un plan d'actions avec l'aide de la CRAM ou de votre SST
- Mettre en œuvre les solutions
- Mettre à jour le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

Qui peut aider au financement de la prévention collective ?

- La CRAMIF
- Les Fonds d'Amélioration des Conditions de Travail
- Votre organisation professionnelle

Qui peut aider au financement de la prévention individuelle ?

- L'AGEFIPH : Association de Gestion des Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées

! Ce que l'on gagne

«On limite le risque d'apparition d'une surdité professionnelle, les salariés sont moins fatigués, moins stressés, plus concentrés.»

1 Constat

- L'exposition prolongée des salariés à un bruit ambiant excessif
- Les équipements de protection auditive ne sont pas portés

4 Réévaluer

- Mesurer à nouveau le niveau de bruit, comparer les mesures avant/après
- Vérifier le port des équipements de protection individuelle



2 Evaluer

- Repérer les différentes sources de bruit (*pétard, démonteuse, jet à pression...*)
- Mesurer le niveau d'exposition au bruit (*maximum 80 dBA selon la législation*)

3 Agir

Prévention collective...

- Réduire le bruit à la source : *privilégier le matériel moins bruyant, choisir des buses silencieuses, isoler ou encoffrer le compresseur à air et le jet à haute pression...*
- Eviter les expositions indirectes : *séparer les activités bruyantes, insonoriser les locaux...*
- Supprimer l'usage abusif des soufflettes
- Maintenir le matériel en bon état de fonctionnement

... puis individuelle

- Mettre à disposition des protections auditives adaptées : *bouchons ou casques antibruit...*
- Choisir les protections en concertation avec les salariés
- Former et informer les salariés

Mettre à jour le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

! Ce que l'on gagne

«On évite des situations dangereuses, des contraintes d'organisation et de postures.
On améliore l'image du garage pour la clientèle.»

1 Constat

- Une zone d'ombre, d'éblouissement
- Un éclairage défectueux
- Un besoin d'éclairage d'appoint

4 Réévaluer

- Mesurer à nouveau l'éclairage en comparant les mesures avant/après
- S'assurer que les modifications répondent aux besoins des salariés



2 Evaluer

- Mesurer l'éclairage ambiant
- Mesurer l'éclairage par zone de travail (>500 lux selon la norme)



3 Agir

Prévention collective...

- Adapter l'éclairage général en fonction des postes de travail : *éviter de les placer au dessus des capots*
- Vérifier et maintenir régulièrement les installations en bon état de fonctionnement
- Choisir des néons de couleur proche de la lumière naturelle
- Privilégier les couleurs claires au mur et au sol
- Uniformiser l'installation lumineuse

... puis individuelle

- Assurer un éclairage d'appoint suffisant à chaque poste (lampes baladeuses)

Mettre à jour le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

! Ce que l'on gagne

«On limite les contacts et les inhalations de produits chimiques sources de maladies cutanées, respiratoires, et intoxication.
On travaille dans un environnement sain, on protège la santé des salariés.»

1 Constater

- L'utilisation de substances chimiques (*produits, vapeurs, gaz*)
- Un manque d'aération/ventilation des locaux
- Une forte odeur de produit dans l'atelier

4 Réévaluer

- La fréquence des contrôles des dispositifs d'aération/ventilation
- Le stockage des produits chimiques
- S'assurer du port des équipements de protection individuelle



2 Evaluer

- Lister les produits chimiques utilisés
- Effectuer des prélèvements d'atmosphère et mesurer les débits d'air et points d'aspiration



3 Agir

Prévention collective...

- Capturer les nuisances à la source et évacuer les gaz, fumées et vapeurs : *tuyau d'aspiration des gaz d'échappement à chaque pont, contrat de maintenance des installations d'aération*
- Remplacer les substances toxiques ou cancérogènes par des substances moins dangereuses
- Appliquer les conseils des Fiches de Données de Sécurité : *stockage dans un local ventilé*
- Sensibiliser les salariés : *pictogrammes, phrases de risque, port des protections...*
- Mentionner la notice d'utilisation des produits au poste de travail

... puis individuelle

- Fournir des équipements de protection individuelle appropriés et en quantité suffisante : *vêtement de travail, masques à cartouches (prévoir des cartouches d'avance), gants en nitrile, lunettes anti-projection...*
- Renseigner les fiches d'exposition professionnelle

Mettre à jour le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

! Ce que l'on gagne

«On améliore le confort et l'efficacité au poste de travail.
On améliore la sécurité pour les salariés et les clients.»

1 Constat

- Un encombrement des sols
- Des croisements de flux
- Des gênes récurrentes d'accès
- Des accidents du travail : *glissades ou chutes*
- Des sols dégradés

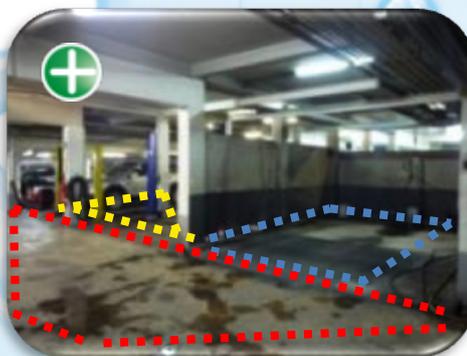
4 Réévaluer

- Vérifier l'amélioration de l'état des sols
- Mesurer l'amélioration des flux de circulation
- Repérer d'éventuelles contraintes créées par des réaménagements



2 Evaluer

- Repérer les zones de travail/les zones de circulation des véhicules, des salariés et des clients
- Identifier les zones encombrées
- Lister les contraintes : *travail au sol, bras en l'air, port de charge...*



3 Agir

- Délimiter physiquement et visuellement les zones de travail : *lavage, peinture, mécanique...*
- Matérialiser les allées de circulation
- Améliorer la visibilité dans l'atelier : *mise en place de miroirs pour les angles morts...*
- Privilégier les sols antidérapants
- Entretenir régulièrement les sols
- Faciliter la flexibilité des zones de travail dans l'atelier : *crics mobiles, enrouleurs pour les outils filaires...*
- Prévoir des zones de rangement au poste de travail : *étagères, tiroirs, servante attitrée...*
- Signaler les zones réservées au personnel et interdites à la clientèle : *fosses, ponts élévateurs...*

Mettre à jour le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

! Ce que l'on gagne

«On évite l'apparition de Troubles Musculo Squelettiques et lombalgies générant de l'absentéisme et/ou des arrêts de travail.»

1 Constater

- Des douleurs exprimées par les salariés
- Une augmentation des accidents du travail, maladies professionnelles et/ou des arrêts maladies

4 Réévaluer

- Le confort des salariés après mise en place des plans d'actions
- Suivre la courbe des accidents du travail/maladie professionnelle
- S'assurer du port des équipements de protection individuelle



2 Evaluer

- Identifier les charges lourdes, les pièces encombrantes, les gestes répétitifs
- Recenser les aides à la manutention disponibles
- Prendre en compte l'aménagement des espaces de travail



3 Agir

Prévention collective...

- Favoriser le travail à hauteur : *ponts élévateurs, crics mobiles, rehausseurs...*
- Optimiser le stockage : *ranger les pièces les plus lourdes à hauteur de prise*
- Mettre à disposition des outils d'aide à la manutention : *ventouses pour pare-brise, table élévatrice mobile pour moteur, levier roulant pour roue, tabouret bas porte-outils...*
- Informer et former le personnel à la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP)

... puis individuelle

- Mettre à disposition des équipements individuels adaptés : *gants de manutention, genouillères ou vêtements de travail avec protection incorporée*
- S'assurer du stock suffisant des équipements de protection individuelle

Mettre à jour le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

! Ce que l'on gagne

«On évite la contamination par des substances dangereuses.»

1 Constat

- Des mains sales et abîmées
- Des maladies professionnelles
- Des vêtements de travail non portés
- Des douches non utilisées
- L'utilisation de chiffons

4 Réévaluer

- L'efficacité et la tolérance des produits utilisés pour le lavage des mains
- S'assurer du bon usage des équipements de protection individuelle



2 Evaluer

- Recenser les tenues de travail et/ou gants par salarié
- Repérer la disponibilité permanente de gants, de chiffons jetables ou recyclables
- Vérifier l'état des douches (fonctionnement, propreté)



3 Agir

Prévention collective et individuelle

- Faciliter l'hygiène des mains : *savon à microbilles avec distributeurs et essuie-mains individuels et jetables*
- Protéger les mains : *gants en nitrile et non en latex, crèmes protectrices*
- Supprimer l'utilisation de solvants et de chiffons pour le lavage des mains
- Mettre à disposition des casiers individuels à double compartiment
- Assurer le nettoyage des vêtements de travail : *entreprise extérieure*
- Former les salariés aux bonnes pratiques en matière d'hygiène : *mains propres, tenue propre et douche en fin de poste*
- Mettre en état et entretenir les douches et sanitaires

Mettre à jour le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

! Ce que l'on gagne

«On améliore la convivialité dans les locaux sociaux.
On incite à l'hygiène corporelle.
On évite facilement des accidents : chutes, glissades.»

1 Constater

- Des sols et locaux souillés
- Une salle du personnel insalubre, sanitaires vétustes, douche inutilisable
- Un manque d'aération et de ventilation

4 Réévaluer

- Les conditions générales d'hygiène
- La conformité aux règles d'hygiène définies par le code du travail



2 Evaluer

- Vérifier que le nettoyage des locaux soit formalisé
- Constater l'utilisation des installations (*douches*)
- Vérifier l'existence et l'état d'un système d'aération



3 Agir

Prévention collective et individuelle

- Utiliser du matériel et des techniques adéquats pour l'entretien des sols : *aspiration plutôt que balayage à sec, et/ou utilisation de mono-brosse, auto-laveuse...*
- Former les salariés à l'entretien de leur poste de travail
- Organiser l'entretien des locaux et des installations sanitaires : *entreprise extérieure ou formaliser une prise en charge interne*
- Aérer les locaux : ventilation naturelle ou mécanique

Mettre à jour le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

! Ce que l'on gagne

«On protège l'environnement.
On limite les risques d'incendies ou de chutes.
On gagne de l'espace.»

1 Constat

- Des poubelles qui débordent
- Des déchets au sol
- Des collecteurs de déchets non agréés ou non spécialisés
- Un mauvais suivi des déchets

4 Réévaluer

- L'efficacité des mesures mises en place
- Le passage régulier des collecteurs de déchets
- L'amélioration de l'hygiène générale des locaux



2 Evaluer

- Les pratiques concernant le tri et le stockage des déchets
- L'implication du personnel dans la gestion des déchets
- La conservation des justificatifs de collecte

3 Agir

- Dédier une zone dans l'atelier pour le stockage des déchets
- Respecter les règles de tri et de stockage des déchets, éviter de mélanger les déchets
- Séparer les déchets dangereux : *sous abri, dans un local ventilé, dans des bacs de rétention*
- Prévoir des moyens d'absorption en cas de fuite : *sciure*
- Ne pas stocker les déchets inflammables à côté d'une source de chaleur
- Adapter le type de containers et le nombre en fonction des besoins
- Etiqueter les containers
- Faire appel à des collecteurs agréés et planifier leur passage
- Impliquer un responsable dans le suivi de la gestion des déchets
- Former les salariés au tri des déchets

Mettre à jour le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

! Ce que l'on gagne

«On évite tout risque d'incendie.
On évite un accident mortel.»

1 Constatez

- Le risque incendie est important et connu dans les garages
- Un atelier en sous-sol
- La présence de produits inflammables
- L'utilisation de sources de chaleur et de bombes aérosols

4 Réévaluer

- Assurer un suivi permanent du contrat de maintenance du matériel de sécurité incendie, en désignant une personne responsable
- Renouveler régulièrement les formations à la sécurité



2 Evaluer

- La connaissance du risque incendie
- L'équipement de sécurité incendie
- Les conduites à tenir en cas d'urgence

3 Agir

- Appliquer les consignes réglementaires
- Organiser un stockage sécuritaire des produits inflammables
- Prévoir un contrat d'entretien et de maintenance annuel du matériel incendie
- Tenir à jour un registre de sécurité
- Disposer d'extincteurs en nombre suffisant et adaptés au feu susceptible de se déclarer
- Posséder une couverture anti-feu
- Désencombrer les zones de passage, les sorties de secours et l'accès aux extincteurs
- Organiser des exercices d'évacuation incendie au moins une fois par an
- Afficher le plan d'évacuation et les consignes de sécurité
- Planifier des formations : manipulation des extincteurs, sauveteurs secouristes du travail
- Faire respecter l'interdiction de fumer dans les locaux de travail
- Former les salariés aux consignes de sécurité

Mettre à jour le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

! Ce que l'on gagne

«On anticipe mieux les aléas et on améliore la sécurité, la performance.»

1 Constat

- Des absences répétées
- Une augmentation d'arrêts maladies
- Des délais non tenus
- Des conflits entre salariés

4 Réévaluer

- L'efficacité des mesures mises en place et éventuellement trouver d'autres solutions
- L'impact des modifications d'organisation avec les salariés



2 Evaluer

- L'organisation et la répartition des tâches
- La planification des interventions : temps nécessaire, horaires et postes de travail, complexité, compétence des salariés, entraide possible ou non
- L'organisation de la traçabilité pour le relais entre salariés

3 Agir

- Mettre en place des procédures avec l'aide des salariés
- Organiser la répartition des véhicules en fonction de la priorité et de la technicité
- Anticiper l'impact d'une absence (maladie, congés) par la mise en place d'outils de suivi
- Prévoir des repères pour se situer dans le temps tout au long de la journée et faciliter la gestion des priorités (port de la montre déconseillé)
- Planifier des vérifications périodiques des équipements
- Mettre une servante individuelle à disposition de chaque salarié pour favoriser leur propre organisation
- Capitaliser les solutions construites face aux aléas du quotidien
- Avoir des outils de travail en quantité suffisante par rapport aux besoins de l'atelier

Mettre à jour le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

! Ce que l'on gagne

«On limite l'absentéisme, le turn-over.
On fidélise les salariés.
On améliore la qualité de service.»

1 Constater

- Un turn-over important
- Une mauvaise qualité de service
- Des délais non tenus
- Des accidents du travail
- Des conflits

4 Réévaluer

- L'amélioration de la qualité de service
- La réduction des accidents de travail
- L'amélioration de l'ambiance de travail

2 Evaluer

- Les besoins en effectif
- Les besoins en compétence
- Les besoins de polyvalence
- Les besoins de formation
- Les discriminations entre salariés



3 Agir

- Recruter des compétences adaptées à l'activité
- Définir un protocole d'accueil des apprentis et/ou des jeunes embauchés
- Remettre un livret d'accueil aux nouveaux embauchés (règles de sécurité, règlement intérieur, organigramme, fiche de poste, convention collective, formation, plan d'évacuation...)
- Favoriser l'évolution professionnelle, la montée en compétence, la reconnaissance de la qualité du travail
- Construire un plan de formation en y intégrant les attentes des salariés, les évolutions techniques et les évolutions des métiers
- Réaliser un entretien individuel annuel pour organiser avec le salarié la mise en place des actions le concernant

Mettre à jour le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

**Recommandations CNAMTS : www.risquesprofessionnels.ameli.fr**

- R197 : Montage et démontage des pneumatiques des véhicules et engins sur roues (1981)
- R215 : Batteries d'accumulateurs - Prévention des risques d'explosion (1982)
- R331 : Fosses de visite pour véhicules automobiles. Règles de construction et d'utilisation (1989)
- R387 : Risque amiante (1999)
- R389 : Utilisation des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté (2000)

Publications INRS : www.inrs.fr

- ED 990 : Incendie et lieu de travail, Prévention et lutte contre le feu (2007)
- ED 961 : Opérations d'entretien et de remplacement des pneumatiques. Guide de sécurité (2006)
- ED 828 : Principales vérifications périodiques (2006)
- ED 755 : Réparation et entretien des véhicules automobiles (2008)
- ED 753 : Stockage et transfert des produits chimiques dangereux (2009)
- ED 6041 : Etiquettes de produits chimiques : attention ça change ! (2008)
- TJ5 : Aération et assainissement des lieux de travail (2007)

Autres documents

- Le risque CMR dans les garages. DRTEFP, CRAM (2007)
- Etiquetage : pictogrammes et phrases de risques (nouvelle collection 2009), tableau d'incompatibilité de stockage
- Prévenir les risques liés aux troubles musculo-squelettiques dans les garages automobiles, ARACT Languedoc Roussillon, AIPALS, CNPA, CRAM (2009)
- Atelier de réparation en mécanique automobile, CNPA, ACMS, CRAMIF (2005)

► **RPPST**, Réseau pour la Prévention et le Progrès en Santé au Travail

ACIST

80 avenue du Général de Gaulle - 94550 Chevilly-Larue

Contact : Stéphanie Pietot - Tél. 01 49 69 61 37 - s.piot@acist-asso.fr

<http://www.acist-asso.fr>

CMS 77

9 rue Albert Moreau - 77000 Melun

Contact : Laurence Varin - Tél. 01 64 37 11 67 - l.varin@cmsie77.asso.fr

Efficienc e Santé au Travail

175 rue Marcadet - 75018 Paris

Contact : Arnaud Martin - Tél. 01 53 41 80 14 - amartin@efficienc e-santeautravail.org

<http://www.efficienc e-santeautravail.org>

GIMAC Santé au Travail

178 ter rue Vaillant Couturier - 94143 Alfortville Cedex

Contact : Marie Pisarski - Tél. 01 43 75 06 43 - m.pisarski@gimac-st.fr

Santé au Travail en Ile-de-France

11 rue Desprez - 75014 Paris

Contact : Anne-Louise Paris - Tél. 01 42 15 52 04 - a-l.paris@santeautravail-idf.fr

► **CRAMIF**, Caisse Régionale Assurance Maladie Ile de France

17/19 avenue de Flandre - 75019 Paris

<http://www.cramif.fr>

► **CNPA**, Conseil National des Professions de l'Automobile

50 rue Rouget de Lisle - 92158 Suresnes Cedex

<http://www.cnpa.fr>

► **FNAA**, Fédération Nationale de l'Artisanat Automobile

9/11 avenue Michelet - 93583 Saint-Ouen Cedex

<http://www.fna.fr>

► **ARACT**, Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail

35 rue de Rome - 75008 Paris

Contact : Info ARACT - Tél. 01 53 40 90 40 - info-idf@idf.aract.fr

<http://www.aractidf.org>

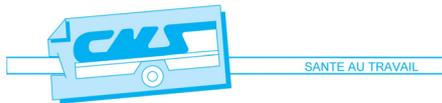


Réseau de Prévention pour la Santé au Travail qui réunit 5 services de Santé au Travail



ACIST

80 avenue du Général de Gaulle - 94550 Chevilly-Larue



CMS 77

9 rue Albert Moreau - 77000 Melun



Effience Santé au travail

175 rue Marcadet - 75018 Paris



GIMAC Santé au Travail

178 ter rue Vaillant Couturier - 94143 Alfortville Cedex



Santé au Travail en Ile-de-France

11 rue Desprez - 75014 Paris



Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail

35 rue de Rome - 75008 Paris